

DÉLIBÉRATION du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs	L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Absents: / Votants: 27 En exercice: 27 Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 CEC. 2023 Publiée, le 22 CEC. 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés: Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) Assistaient également au titre des services: Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance: Marina LUCAS Date de la convocation: 13 décembre 2023
Délibération n°23.8.14	RESSOURCES HUMAINES Organigramme de la Collectivité

Madame le Maire rappelle que suite à l'engagement d'une démarche d'accompagnement des agents pour adapter l'organisation des services aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, la Collectivité a été assistée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour un audit des services avec état des lieux et propositions.

L'état des lieux de la démarche engagée auprès des services a conduit à une évolution de l'organigramme de la Collectivité

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une collectivité. Il sert ainsi à donner une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations ainsi que les rapports de subordination.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Considérant que l'organigramme a été présenté au Comité Social Territorial du 19 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ PREND ACTE de l'organigramme de la Collectivité.

Marina LUCAS Secrétaire de séance Le Maire, Nadine YOU